



FORMATION REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENT SEXISTE – RHS

Les actes de harcèlement moral ou sexuel sont des délits dont personne n'est préservé, et le milieu professionnel ne fait pas exception à la règle. L'employeur, qui est chargé de la sécurité du personnel doit prévoir un dispositif efficace de prévention contre les risques de harcèlement de ses travailleurs.

Ainsi, la loi du 5 septembre 2018, repris par le Code du travail à l'article L.2314-1, a introduit l'obligation pour tous les CSE, quelle que soit leur taille, de désigner un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes parmi ses membres.

Parallèlement, la loi impose la désignation d'un référent harcèlement sexuel désigné par l'employeur dans les entreprises de plus de 250 salariés (Article L.1153-5-1 du Code du Travail)

Durée de la formation :

- 7h réparties sur 1 journée

Effectif :

- INTRA : 1 à 10 personnes maximum

Public :

- Membre du CSE désigné pour être référent harcèlement
- Référent désigné par l'employeur dans les entreprises de plus de 250 salariés
- Membres du CSE, de la CSSCT, du services RH, de la Direction...

Prérequis :

- Comprendre et parler le français.

Accessibilité :

- Cette formation est adaptée à tout public même les personnes présentant un handicap.

CONTACT :

France Prévention Secourisme
9 rue Denis Papin – 95280 JOUY-LE-MOUTIER
France MARQUE – Gérante
06 27 22 65 58 / france@fps95.com

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est d'être capable de prendre en charge un signalement de harcèlement sexuel et savoir réagir.

COMPETENCES DEVELOPPEES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre le harcèlement et le comportement sexiste
- Connaître le rôle du référent sexuel
- Savoir comment faire face à des salariés victimes ou témoins de harcèlement et les orienter



Réglementation :

- Article L.2314-1 du Code du Travail
- Article L.1153-5-1 du Code du Travail

Méthodes pédagogiques :

- Alternance entre apports théoriques, exercices pratiques et mises en situation

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur, code du travail, documents INRS

Encadrement :

- Coach professionnel certifié, formateur en bilan de compétences, et sophrologue

Evaluation :

- Contrôle continue durant la formation

Attribution finale :

- Attestation de formation
- Attestation de présence
- Rapport de formation

Renouvellement :

- Formation continue recommandée régulièrement

Tarif :

- Devis sur demande, sans engagement.
- Inscription à france@fps95.com minimum 1 mois avant la formation

CONTACT :

France Prévention Secourisme
9 rue Denis Papin - 95280 JOUY-LE-MOUTIER
France MARQUE - Gérante
06 27 22 65 58 / france@fps95.com

CONTENU



• **Le harcèlement**

- Définition et périmètre du harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Distinction avec les autres formes de harcèlement et violences au travail
- Intégration parmi les risques psychosociaux
- Conséquences du harcèlement sur la santé et les conditions de travail des salariés
- Cadre réglementaire et juridique (cas de jurisprudence)
- Obligation d'affichage en entreprise

• **Le référent harcèlement**

- Mission du référent : Ecouter, Informer, Orienter, Accompagner
- Devoir de confidentialité et de neutralité
- Acteurs internes/externes vers qui orienter la personne

• **L'échange et l'accompagnement**

- Accueil de la parole
- Ecoute active et assertivité
- Questionnement et recueil du signalement
- Transmission des informations aux interlocuteurs pertinents
- Recours si besoin au droit d'alerte et de retrait
- Plan d'actions

Pratique :

- Etude de cas de jurisprudence
- Tour de table sur les expériences de situations vécues ou observées
- Jeux de rôle sur la simulation d'entretien avec une victime
- Cas pratique de rapport des faits